



Direction Générale des Grands Services Publics
Direction du Cycle de l'Eau
Service Assainissement
02.40.17.83.00 / contrôle-ac@agglo-carene.fr

**DEMANDE D'AUTORISATION DE RACCORDEMENT
AUX RÉSEAUX PUBLICS D'ASSAINISSEMENT – EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES**

DEMANDEUR

Je soussigné, Nom : Prénom :

Agissant en qualité de propriétaire
 autre, préciser :

Demeurant à, N° : Voie :

Code postal : Commune :

Tél. : - Mail :

N° de permis de construire ou de déclaration préalable (si construction neuve ou extension) : 044 ____ T ____

LIEU D'INTERVENTION

Adresse :

Code postal : Commune :

Références cadastrales :

Lotissement : Parcelle : Lot n° :

Demande d'autorisation de raccordement au Réseau d'Eaux Usées
et/ou Réseau d'Eaux Pluviales

Monsieur le Président,

Je soussigné(e)

Nom (en capitales) :

Prénom :

sollicite l'autorisation de faire établir un branchement ou d'effectuer le raccordement des effluents aux réseaux publics d'assainissement pour l'immeuble sis :

(n° et rue) : sur la commune de :

Références cadastrales :

Je m'engage à me conformer aux prescriptions spéciales du service assainissement, ainsi qu'au Règlement de Voirie.

.../...

1. **La demande de branchement concerne :**

- un terrain constructible
- une habitation individuelle ou un local commercial **existant**
- une habitation individuelle **en construction**
- un bâtiment collectif **en construction**. L'immeuble comprendra ____ logements
- un local commercial en construction. Surface de plancher :
- Autre, à préciser :

RAPPEL : Si votre demande fait suite à un dépôt de permis de construire, nous vous rappelons que, conformément à l'article L1331-7 du code de la santé publique, vous êtes redevable d'une Participation pour le Financement à l'Assainissement Collectif (PFAC), dont le montant vous a été communiqué par courrier lors de l'instruction du dossier d'urbanisme.

2. **Réalisation des travaux :**

- **sous le domaine public**, les travaux seront réalisés par l'entreprise (indiquer le nom et l'adresse de l'entreprise choisie) :

- Branchement à créer
- Branchement existant (ZAC, lotissement, extension Réseau Eaux usées CARENE*)

La demande de branchement ne peut être prise en considération que si la partie ci-dessus est correctement complétée.

L'entreprise intervenant sur le domaine public devra se conformer aux prescriptions techniques du service voirie de la commune et du service assainissement de la CARENE. Ceux-ci devront être informés de la date de réalisation de travaux.

N.B. : Les frais de création des branchements sont à la charge du demandeur. Il appartient au propriétaire de faire réaliser les travaux à sa charge (coût et planification)

- **dans ma propriété**, les travaux seront réalisés par :

Je m'engage à faire réaliser ces travaux conformément au règlement du Service de l'Assainissement collectif de la CARENE** et à les faire contrôler par un agent de ce service avant fermeture des fouilles.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

A, le.....

Signature du propriétaire ou
de son représentant,

(*) Conformément à l'article L 1331-2 du Code de la Santé Publique, lors de la construction d'un nouvel égout, la CARENE peut exécuter d'office les branchements sous la voie publique et se faire rembourser par les propriétaires tout ou partie des dépenses entraînées. Dans ce cas, indiquer que le branchement a été réalisé lors d'une extension CARENE.

(**) Règlement de l'Assainissement Collectif disponible sur www.agglo-carene.fr